

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_230328_04

L'an deux mille-vingt trois, le vingt huit mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

<b>nombre de membres</b>	
en exercice	29
présents	20
exprimés	27
<b>vote</b>	
pour	27
contre	0
abstention	0

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadhila BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Françoise CAUVY.

#### Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Thibault DETRY à David BOSC, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Magali STADLER.

#### Absentes :

Joana SINEGRE, Marie Pierre CAUMES.

<b>OBJET :</b>	<b>Renouvellement du dispositif Adulte-relais pour poursuivre la démarche de prévention et de médiation dans le cadre des actions mises en place par le centre socio culturel, en partenariat avec l'État et le Commissariat général à l'égalité des territoires</b>
----------------	--

**VU** le Code du travail et notamment les articles L5134-100 et suivants et D5134-145 et suivants,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), partie législative, notamment son livre III, titre I, relatif aux créations d'emplois,

**VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, spécifiant que le centre ville de Lodève est le quartier prioritaire n°QP034022,

**VU** le décret n°2015-1235 du 2 octobre 2015 portant modification du décret n°2013-54 du 15 janvier 2003 relatif à l'aide financière de l'État aux activités d'adultes-relais,

**VU** la délibération MLCM\_20721\_02 du Conseil municipal du 21 juillet 2020, relative à la création d'un poste d'adulte-relais en partenariat avec l'État et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), dans le cadre du plan « quartiers d'été » et des actions sur le quartier prioritaire du centre social et culturel,

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Commune de Lodève afin de poursuivre la démarche de prévention et de médiation dans le cadre des actions mises en place par le centre socio-culturel,

**CONSIDÉRANT** que la Commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'État dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec le CGET,

**Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le renouvellement du dispositif Adulte-relais pour poursuivre la démarche de prévention et de médiation dans le cadre des actions mises en place par le centre socio-culturel, en partenariat avec l'État et le Commissariat général à l'égalité des territoires, par la création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de trois ans qui fera l'objet d'une convention spécifique,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

Signé électroniquement par:  
Gaëlle LEVEQUE

